

## Service aux personnes

TERRITORIA ARGENT

Ville de Garges-lès-Gonesse

Cours de français dans les écoles pour les parents d'élèves

### 1. Innovation en une phrase.

Initier des parents d'élèves non francophones au français, durant le temps scolaire, au sein de l'établissement scolaire fréquenté par leur(s) enfant(s).

### 2. Mots clés : Famille - lien social – formation - insertion

### 3. Le besoin

La Ville compte une part importante de parents non francophones, de familles monoparentales. La non-maîtrise du français est un frein majeur à l'autonomie, à l'insertion socio-professionnelle. La non maîtrise du français ne permet pas à certaines familles de comprendre les attentes du système éducatif.

Les cours de français proposés par des organismes sont rarement compatibles avec les horaires scolaires (en soirée ou le matin jusqu'à 12h alors que les cours s'achèvent à 11h30 dans les écoles du premier degré), ce qui exclut de la formation de nombreux parents et, plus particulièrement, les femmes sans mode de garde collectif pour leur enfant.

### 4. Les objectifs

- Organiser des cours dans l'école, sur le temps scolaire, visant à la maîtrise des structures de base du français pour pouvoir émettre des messages liés à la vie quotidienne, éducative et/ou professionnelle,
- Favoriser le lien avec l'école,
- Pouvoir se présenter à un examen reconnu par l'Etat.

### 5. La description de l'innovation

#### Qui :

La ville en partenariat avec les personnels de l'Education nationale qui font remonter leur difficulté à communiquer avec certains parents non francophones alors que ces derniers voudraient investir pleinement leurs fonctions parentales. Ils doivent demander, à d'autres parents de la même communauté d'origine ou aux élèves, de traduire leurs propos. Ceci pose des difficultés notamment quant à la confidentialité.

#### Quoi :

Il a été proposé d'organiser des cours de français dans les écoles durant le temps scolaire, de sorte que les parents puissent les intégrer immédiatement après avoir déposé leur(s) enfant(s).

Les cours sont gratuits.

La démarche a débuté en septembre 2018 dans trois groupes scolaires avec plusieurs phases :

- Lancement d'un marché pour la mise en place d'ateliers linguistiques dans les écoles,
- Campagne d'information des parents : affiche, mot dans les cahiers de liaison,

- Recensement par la direction scolaire des parents non francophones intéressés par des cours de français,
- Evaluation des compétences linguistiques des parents à la Maison des Langues,
- Constitution des groupes de 15 parents,
- Organisation des cours, au sein de l'établissement scolaire fréquenté par leur(s) enfant(s) de 8h30 à 11h30, deux fois par semaine sur un cycle de 20 semaines,
- Proposition de se présenter à un examen du DILF ou du DELF.

## **6. Les moyens humains et financiers**

L'organisation de ces ateliers linguistiques au sein de trois groupes scolaires correspond à un budget de 30 000 € pour la rémunération du prestataire retenu à cet effet.

En lien avec les directions scolaires, un local a été alloué à l'organisation de ces cours.

Le personnel de la Maison des langues s'est chargé de l'évaluation initiale des compétences linguistiques des parents volontaires (12 heures).

La coordination et le suivi du dispositif sont assurés par le service Actions éducatives.

## **7. L'évaluation de l'innovation**

### ***Impact :***

45 parents des groupes scolaires V. Hugo, A. France et M. Robespierre ont participé à ces cours, à hauteur de 120 heures.

Le public est exclusivement féminin.

Le taux d'attrition est de 30%.

La dynamique de groupe a été très positive ; les stagiaires s'entraident et ont créé des liens en dehors de ces ateliers, rompant ainsi parfois avec un isolement social.

Les stagiaires sont volontaires pour passer l'examen du DILF ou du DELF début juillet, avec la perspective d'obtenir un diplôme qui leur sera remis officiellement lors d'une cérémonie à l'Hôtel de Ville.

Le dispositif a été très bien accueilli par les personnels de l'Education nationale. Ils ont grandement participé à la diffusion de l'information auprès des familles. Les groupes ont pu être constitués rapidement.

Les relations avec l'établissement scolaire sont meilleures et la démarche des parents est valorisée au sein de l'école.

### ***Evolution et suivi :***

Des parents souhaitent pouvoir poursuivre leur apprentissage au-delà des 20 semaines proposées et connaissent désormais la Maison des Langues ainsi que la possibilité de pouvoir passer des diplômes reconnus par l'Etat.

Au regard de la première évaluation, il a été proposé de généraliser ce dispositif à tous les groupes scolaires du premier degré de la commune dans le courant de la prochaine année scolaire.